



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2022-2023

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Labelle qui sera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, a été déposé à mon bureau le 29 septembre 2020, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville, durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi, et ce, avant le 1^{er} mai suivant l'entrée en vigueur du rôle.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de Labelle
1, rue du Pont
Labelle (Québec) J0T 1H0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 300-2015 de la MRC des Laurentides (chèque libellé au nom de la MRC des Laurentides) et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Labelle ce 14^e jour d'octobre deux mille vingt (14 octobre 2020).

Claire Coulombe
Directrice générale et secrétaire-trésorière